



RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2018 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE

FEADER 2014-2020

RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS



FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

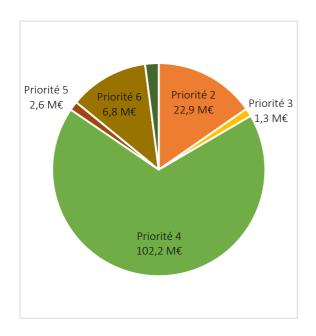
La Collectivité de Corse est Autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) depuis la programmation 2007-2013. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) est organisme payeur et assure également une fonction de service instructeur au même titre que la Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement.

La Collectivité de Corse met en œuvre le Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) du FEADER 2014-2020 qui a été approuvé par la Commission Européenne le 6 octobre 2015.

Les objectifs stratégiques sont le soutien du développement des exploitations agricoles, dans une logique de production de qualité et de protection de l'environnement, de la forêt afin d'optimiser cette ressource naturelle de la Corse, mais aussi la participation au développement des zones rurales pour améliorer leur attractivité et réduire, ainsi, les déséquilibres ruraux.

Le programme soutient des projets de modernisation et de développement dans le secteur de la production agricole, ainsi que de la transformation et commercialisation à la ferme.

Répartition financière selon les priorités du programme et en millions d'euros



Priorité 2: Viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts

Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie

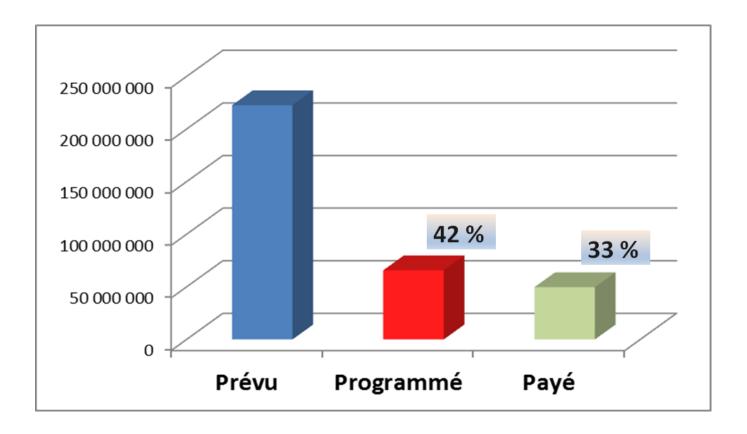
Priorité 5 : Promouvoir l'efficacité des ressources

Priorité 6: Développement économique, inclusion sociale

Hors priorités

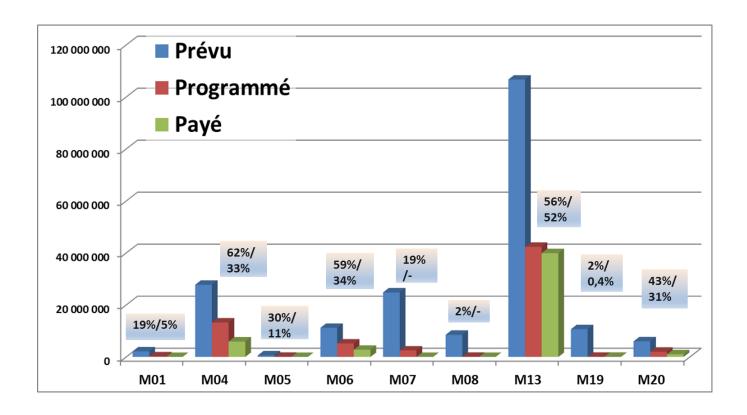
Le programme dispose d'une enveloppe de plus 145 millions d'euros de crédits européens FEADER.

Etat d'avancement du programme 2014-2020 (Montants en Euros)*:



^{*}Données issues du Comité régional de suivi des fonds européens du 16 novembre 2018.

Taux de programmation/ paiement par mesure 2014-2020 (Montants en Euros)*:



^{*}Données issues du Comité régional de suivi des fonds européens du 16 novembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le taux de programmation du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 s'établit à 47%. Concernant la consommation des crédits FEADER, la Collectivité de Corse a atteint le niveau de consommation de ses crédits puisque le seuil de dégagement d'office a largement été dépassé. Le PDRC affiche un montant de FEADER payé de 61 870 342 euros soit environ 38 millions euros au-dessus du seuil.

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014-2020



Focus sur la mesure 4.2.1 - Industries agro-alimentaires

Cette mesure concerne l'accompagnement des investissements de stockage, de transformation, de conditionnement et de commercialisation des matières premières agricoles. Cela vise à soutenir des projets d'investissements ayant pour objectif :

- le développement des industries agro-alimentaires (I.A.A) au travers de l'amélioration de la compétitivité du tissu de ces entreprises,
- le renforcement de l'ancrage territorial des filières agro-alimentaires, par le développement du lien avec l'amont agricole pour l'ensemble des secteurs potentiellement concernés (productions animales et végétales), et l'émergence de circuits courts favorisant le rapprochement producteurs/consommateurs,
- le développement de circuits de proximité en direction de la population locale ou touristique, ou de marchés continentaux,
- Les secteurs agro-alimentaires concernés sont notamment : la 1ère transformation en produits agricoles et leur commercialisation : produits laitiers, produits carnés, production oléicole, vins et spiritueux, secteur des fruits et légumes ; la seconde transformation de produits agricoles.

Ce dispositif est mis en œuvre par appel à projets. Des secteurs comme celui de la charcuterie, ou des filières comme celle de la boulangerie ou encore la viticulture ne sont pas éligibles à cette mesure.

Une grande partie des projets sélectionnés au titre des différents appels à projets relèvent de l'amélioration de la chaîne de conditionnement (lavage, calibrage, étiquetage, etc.).

Cette mesure permet donc aux exploitants d'accéder à des nouveaux marchés par la mise en conformité de leurs produits par rapport aux attentes des clients. Ainsi, cette mesure permet à des producteurs d'accéder directement à des marchés de distribution qui leur seraient inaccessibles, et cette mesure permet également à des entrepreneurs d'améliorer leur chaîne de conditionnement pour se positionner sur des marchés de grande distribution. Cette mesure impacte donc directement le taux de création d'emplois.

Focus sur la mesure 7.6.3 - Circuits de découvertes patrimoniaux

Cette mesure vise à la valorisation du patrimoine naturel et culturel à travers la création de circuits de découvertes patrimoniaux.

Les territoires ruraux connaissent un retard de développement qu'il convient de compenser par une meilleure attractivité (physique, culturelle et virtuelle), notamment par la valorisation du patrimoine rural et par la création de circuits de découvertes patrimoniaux. En effet la Corse connaît aujourd'hui une bonne fréquentation par la création de circuits pédestres de nature sportive mais valorise peu le patrimoine rural des villages qui constitue cependant un potentiel de développement local et durable important.

Les circuits de découverte patrimoniale sont destinés à mettre en valeur le patrimoine emblématique d'une région et à renforcer de ce fait, l'identité locale. Ces opérations d'aménagement recouvrent une dimension transversale puisqu'elles font appel à l'histoire, aux mythes ainsi qu'aux modes de vie, aux techniques et matériaux ou encore, à la qualité des paysages. L'objectif à terme est de disposer dans l'espace rural, de circuits, accessibles au plus grand nombre quelle que soit la saison.

A titre d'exemple, cette mesure a permis de financer un sentier sur la commune de Peri et d'autres sentiers sont en cours de création.



Le sentier du patrimoine de Peri :

Le sentier, d'une longueur de deux kilomètres et demi et d'une durée d'une heure et demie, a pour vocation de mettre en valeur du patrimoine de la commune.

Il permet de découvrir tout au long du parcours différents lieux : le clocher situé sur le parking municipal, d'anciennes ruelles du village en passant par la Piazza Longa, un patrimoine forestier bordé de murs anciens dans la descente vers la rivière, un verger, le hameau de Salasca composé de maisons corses d'architecture traditionnelle et un pont génois.

Le coût total du projet s'élève à 672 000 euros financé à hauteur de 300 000 euros de part FEADER et d'une contrepartie nationale de la Collectivité de Corse de 180 000 euros.

Retrouvez de plus amples informations concernant cette opération en cliquant <a>[C].